



CS VIENNE JUDO

C'EST LA RENTREE !

pour les sections de Vienne, Jardin, Estressin

Reprise des cours à partir du lundi 6 septembre 2021 – Pass'sanitaire en vigueur

Pour les nouveaux, 2 essais gratuits possibles (sous la couverture de l'assurance personnelle) avant de s'engager – essais en tenue de sport

Kimonos « toutes tailles » enfants/ados/adultes en vente au club avec la ceinture blanche offerte – prix préférentiels pour les débutants.

Dossier d'inscription complet disponible sur notre site « judovienne38.com » à envoyer par courrier à l'adresse du club accompagné du règlement complet par chèques

Le Crédit Mutuel, partenaire du club, vous fait bénéficier d'un avantage de 50 euros offerts sur le montant de la cotisation annuelle « judo » pour toute souscription d'un service bancaire – info disponible au club et sur notre site.

Permanences inscriptions pour toutes nos sections (port du masque obligatoire)

- Au gymnase Georges Brun à Vienne, le lundi 30 août et le mercredi 1er septembre de 17 h 30 à 19 h
- Vendredi 3 septembre, forum des sports de Jardin, salle des fêtes de Jardin (salle Jean Monnet), de 16 h 30 à 19 h 30
- Samedi 11 septembre, forum des sports de Vienne, gymnase de St Romain en Gal de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Formalités :

Signature de la fiche inscription et de la licence/assurance

Règlement des cotisations en une ou trois fois (voir tableau au dos de la feuille pour les tarifs)

Dans le cas d'un règlement en trois fois, **tous les chèques** sont remis le jour de l'inscription. Ils seront ensuite déposés en banque par nos soins en septembre pour le premier, en décembre et en mars pour les suivants.

Pour le règlement en espèces, la moitié à l'inscription et le solde en décembre

Certificat médical :

- Il n'est plus obligatoire pour les mineurs et remplacé par une attestation à remplir – document disponible au club et sur notre site
- Pour les majeurs, il reste obligatoire et valable 3 ans (si un certificat médical a déjà été donné les saisons précédentes, une attestation médicale suffit).

Pass'sanitaire obligatoire pour toutes les personnes majeures circulant dans les équipements sportifs (Pratiquants, parents, accompagnants). Son application sera étendue aux 12-17 ans à partir du 30 septembre. Circulation avec masque dans les couloirs.